



## REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO « Bercé insolite »

Entre le 1<sup>er</sup> février et le 18 mars 2012, Carnuta, Maison de l'Homme et de la forêt organise un concours photo dont l'objectif est d'illustrer la forêt domaniale de Bercé, de manière insolite et originale, selon les modalités suivantes :

### Article 1 – THEME

Les photos envoyées pour concourir devront respecter le thème suivant « Bercé insolite ».

### Article 2 – MODALITES DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à tous, répartis en 2 catégories:

- catégorie « jeune » : jusqu'à 16 ans,
- catégorie « adulte » personnes de plus de 16 ans

La participation est gratuite. Un maximum de trois photos seront remises par participant. A la clôture des dépôts, il sera procédé à une sélection par un jury.

### Article 3 – CAS DES REJETS

Pour faire partie de la sélection du jury, les photos devront impérativement avoir été prises sur le massif de Bercé. De même toute photographie ne répondant pas à aux critères suivants, seront rejetées :

- Toute photographie réceptionnée après la date de clôture
- Photographie présentant un aspect litigieux
- Hors-sujet

Les montages photo sont interdits, cependant, il est admis que les clichés pourront avoir subi un traitement de type recadrage (maximum 5%), modification des contrastes, des blancs, renforcements..., sans pour autant dénaturer le sujet.

Aucun signe distinctif ne doit apparaître au recto de la photo. Les participants doivent être les auteurs des photos (prises de vue et traitements).

### Article 3 – DEPOT DES PHOTOGRAPHIES

La date limite de dépôt des photos est fixée au **18 mars 2012, 18h00**.

Il est demandé aux participants de nous faire parvenir leurs photographies couleur ou monochrome en tirage papier :

- catégorie « jeune », au format extérieur A4, 21\*29.7 cm
- catégorie « adulte » au format extérieur 30\*40 cm

Il est entendu que le format de la photo reste libre à l'intérieur mais devra respecter le format minimum de 13\*18 cm. Au verso des photographies, devra figurer le nom du candidat, le titre de la photographie et sa date.

Aucun autre envoi de la photo, sur un autre support quel qu'il soit ne sera accepté et pris en considération.

Les photos qui ne seront pas retenues par le jury pourront être récupérées à Carnuta jusqu'au 27 avril 2012. Toute photo non récupérée restera à Carnuta et pourra être utilisée.

Les photographies peuvent être envoyées ou déposées sous enveloppe à l'adresse suivante :

**Carnuta, Maison de l'Homme et de la forêt**

2 rue du bourg ancien, 72500 Jupilles

Le présent règlement signé, le bulletin de participation et l'autorisation des personnes photographiées devront impérativement être joints avec les photographies. Sans l'intégralité de ces documents, les photos envoyées seront exclues du concours.

Les participants retenus lors de la sélection du jury seront avertis au plus tard le 26 mars 2012 (*par mail ou courrier*).

**Article 4: JURY et PALMARES**

Sous la présidence de Thierry Soufflard (*photographe et journaliste*), un jury composé de Rémi Lépinay, (*photographe naturaliste*) et de Jean-Claude Letailleur, membre du Ciné club photo Georges Méliès de Mayet, remettra :

- trois prix du jury dans la catégorie jeune
- trois prix du jury dans la catégorie adulte

Pour récompense, les photographies primées de chaque catégorie seront exposées du 17 au 20 Mai 2012 à Carnuta.

**Article 5 : UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES**

Les photographies devront être la propriété de l'auteur qui doit également en posséder les droits. Carnuta se réserve le droit d'utiliser les photos à des fins de communication et de documentation, et s'engage pour sa part, à respecter le copyright de l'auteur.

**Article 6 : DROIT DES TIERS**

Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent.

Les photographies représentant des personnes reconnaissables ou des lieux privés devront faire l'objet d'une autorisation signée de la personne concernée ou de celles de parents ou représentants légaux si cette dernière est mineure (*voir la clause à faire signer en annexe*).

**Article 7 : RESPONSABILITE**

Le fait de signer le bulletin de participation et de l'envoyer à l'organisateur de la manifestation implique que le participant accepte de se conformer au présent règlement dans son intégralité.

[www.carnuta.fr](http://www.carnuta.fr)



Carnuta - 2, rue du Bourg Ancien - 72500 Jupilles

Tél. 02 43 38 10 31

E.mail : [carnuta@cclb.eu](mailto:carnuta@cclb.eu)

**BULLETIN DE PARTICIPATION A JOINDRE AVEC LA OU LES PHOTOGRAPHIES** *(la participation au concours sous entend l'acceptation du règlement dans son intégralité)*

NOM :..... PRENOM :.....

Date de naissance :.....

ADRESSE COMPLETE :.....

CODE POSTAL :..... VILLE :.....

TEL Fixe :..... Portable :.....

E.mail :.....

Je participe au concours dans la catégorie :  Jeune  Adulte

Mon dossier contient :

- la ou les photo(s) en tirage papier

- un texte de présentation de l'auteur

PHOTOGRAPHIE 1

Titre :.....

Date :.....

PHOTOGRAPHIE 2

Titre :.....

Date :.....

PHOTOGRAPHIE 3

Titre :.....

Date :.....

J'ai bien noté que si mes photographies étaient retenues à l'issue de la sélection du jury, elles seraient exposées à Carnuta du 17 au 20 mai 2012.

Fait le, \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

SIGNATURE

**Contact pour tous renseignements :**

Carnuta, Maison de l'Homme et de la forêt:

Tel : 02 43 38 10 31

E-mail : [carnuta@cclb.eu](mailto:carnuta@cclb.eu)

Personne à joindre : Clémence RICHARD

## **CLAUSE A FAIRE SIGNER PAR LA PERSONNE PHOTOGRAPHIEE**

*(A joindre impérativement aux photos, voir l'article 5)*

Date et Lieu :

Je soussigné(e) (prénom+nom) :

Résidant :

Accepte par la présente que les photos sur lesquelles je figure puissent être utilisées dans le cadre du concours photo organisé par Carnuta. Les photos pourront servir à des expositions présentées par Carnuta et ses partenaires. Les photos pourront être publiées dans la presse quotidienne ou périodique, sur le site internet et brochures touristiques et toutes éditions réalisées ou coproduites par Carnuta. Carnuta ne pourra céder les photos visées à des tiers qu'avec l'accord des auteurs.

Fait le

A

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé".

---

## **CLAUSE A FAIRE SIGNER PAR LA PERSONNE PHOTOGRAPHIEE**

*(A joindre impérativement aux photos, voir l'article 5)*

Date et Lieu :

Je soussigné(e) (prénom+nom) :

Résidant :

Accepte par la présente que les photos sur lesquelles je figure puissent être utilisées dans le cadre du concours photo organisé par Carnuta. Les photos pourront servir à des expositions présentées par Carnuta et ses partenaires. Les photos pourront être publiées dans la presse quotidienne ou périodique, sur le site internet et brochures touristiques et toutes éditions réalisées ou coproduites par Carnuta. Carnuta ne pourra céder les photos visées à des tiers qu'avec l'accord des auteurs.

Fait le

A

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé".

---

## **CLAUSE A FAIRE SIGNER PAR LA PERSONNE PHOTOGRAPHIEE**

*(A joindre impérativement aux photos, voir l'article 5)*

Date et Lieu :

Je soussigné(e) (prénom+nom) :

Résidant :

Accepte par la présente que les photos sur lesquelles je figure puissent être utilisées dans le cadre du concours photo organisé par Carnuta. Les photos pourront servir à des expositions présentées par Carnuta et ses partenaires. Les photos pourront être publiées dans la presse quotidienne ou périodique, sur le site internet et brochures touristiques et toutes éditions réalisées ou coproduites par Carnuta. Carnuta ne pourra céder les photos visées à des tiers qu'avec l'accord des auteurs.

Fait le

A

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé".